

PROJET TERRITORIAL FAFA EQUIPEMENT 2024-2025

NOM DE LA LIGUE : BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

1. PROJET DU TERRITOIRE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Etat des lieux des équipements sportifs au sein de votre territoire (type et nombre d'installations présentes sur le territoire actuellement (terrain, vestiaires, club house, etc...) avec le niveau de classement actuel, analyse par District en relation avec le nombre de licenciés, la population, l'ancienneté des équipements, etc...)

DISTRICT YONNE : 12185 licenciés / 336532 habitants
246 terrains

Football grand jeu: 168 terrains,
8 Gazons synthétiques , 146 Pelouses naturelles, 14 stabilisés
Classements terrains : 39 T7, 52 T6, 40 T5, 9 T4, 7 T3, 1 T2, 1 T1, 12 retirés du classement, 5 niveaux travaux
Classements éclairages : 1 E2, 1 E4, 5 E5, 5 E6, 3 E7, 44 entraînements

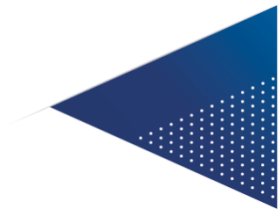
Football réduit : 55 terrains
9 Gazons synthétiques, 41 Pelouses naturelles, 5 Stabilisés
Classements terrains: 6 A5, 39 A8, 4 Foot5 Palissades
Classements éclairages : 5 entraînements

Futsal : 23 terrains
2 caoutchoucs, 4 linos, 12 parquets, 4 PVC , 1 Synthétique
Classements terrains: 1 Futsal 2, 1 Futsal 3, 14 Futsal 4
Classements éclairages: 3 Efutsal 3, 1 Efutsal 4

DISTRICT SAONE ET LOIRE : 20253 licenciés / 549763 habitants
388 terrains

Football grand jeu: 289 terrains
8 Gazons synthétiques , 255 Pelouses naturelles, 26 stabilisés
Classements terrains : 78 T7, 74 T6, 83 T5, 25 T4, 10 T3, 4 T2, 1 T1, 1 Travaux, 11 retirés du classement
Classements éclairages : 1 E3, 4 E4, 3 E5, 8 E6, 10 E7, 21 Entraînements

Football réduit : 66 terrains
57 Pelouses naturelles, 9 Stabilisés
Classements terrains: 56 A8, 10 retirés du classement
Classements éclairages : 2 entraînements



Futsal : 33 terrains
1 caoutchoucs, 5 autres, 1 Lino, 11 parquets, 15 PVC
Classements terrains: 2 Futsal 2, 7 Futsal 3, 21 Futsal 4
Classements éclairages: 1 Efutsal 4

DISTRICT NIEVRE : 6695 licenciés / 201518 habitants
139 terrains

Football grand jeu: 113 terrains
2 Gazon synthétique, 99 Pelouses naturelles, 12 stabilisés
Classements terrains : 27 T7, 33 T6, 35 T5, 10 T4, 4 T3, 1 T2, 2 retirés du classement
Classements éclairages : 2 E4, 3 E5, 5 E6, 6 E7, 40 entraînements

Football réduit : 14 terrains
1 Gazons synthétique, 9 Pelouses naturelles, 4 Stabilisés
Classements terrains: 4 A5, 10 A8
Classements éclairages :

Futsal : 12 terrains
4 autres, 3 parquets, 5 PVC
Classements terrains: 1 Futsal 3, 5 Futsal 4
Classements éclairages:

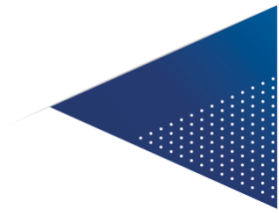
DISTRICT HAUTE-SAONE : 9973 licenciés / 233394 habitants
167 terrains

Football grand jeu: 125 terrains
9 Gazons synthétiques, 104 Pelouses naturelles, 12 stabilisés
Classements terrains : 5 T7, 49 T6, 34 T5, 18 T4, 2 T3, 1 T2, 4 Travaux, 11 retirés du classement
Classements éclairages : 2 E5, 17 E6, 2 E7, 2 entraînements

Football réduit : 30 terrains
26 Pelouses naturelles, 4 Stabilisés
Classements terrains: 1 A5, 25 A8, 4 retirés du classement
Classements éclairages :

Futsal : 12 terrains
2 caoutchoucs, 2 autres, 2 parquets, 3 PVC, 1 Résine coulée, 2 lino
Classements terrains: 3 Futsal 2, 4 Futsal 3, 4 Futsal 4
Classements éclairages: 2 EFutsal 4, 3 EFutsal3, 1 Efutsal 2

DISTRICT JURA : 10368 licenciés / 258624 habitants
184 terrains



Football grand jeu: 122 terrains
8 Gazons synthétiques, 113 Pelouses naturelles, 2 stabilisés
Classements terrains : 9 T7, 29 T6, 52 T5, 12 T4, 6 T3, 2 T2, 12 retirés du classement
Classements éclairages : 1 E4, 11 E5, 21 E6, 4 E7

Football réduit : 24 terrains
5 Gazons synthétiques, 19 Pelouses naturelles,
Classements terrains: 1 A5, 21 A8, 1 Foot5 Palissades, 1 retiré du classement
Classements éclairages :

Futsal : 38 terrains
2 caoutchoucs, 3 parquets, 30 PVC, 1 autre, 2 résines coulées
Classements terrains: 37 Futsal 4
Classements éclairages: 1 EFutsal 4

DISTRICT DOUBS TERRITOIRE /BELFORT : 30020 licenciés / 682569 habitants
424 terrains

Football grand jeu: 328 terrains
35 Gazons synthétiques, 258 Pelouses naturelles, 35 stabilisés
Classements terrains : 37 T7, 87 T6, 114 T5, 42 T4, 15 T3, 5 T2, 1 T1, 3 Travaux, 24 retirés du classement
Classements éclairages : 1 E3, 3 E4, 17 E5, 38 E6, 15 E7, 9 entraînements, 3 Etravaux

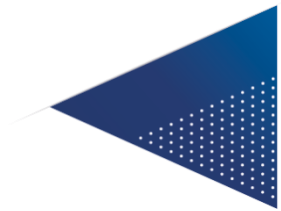
Football réduit : 50 terrains
7 Gazons synthétiques, 31 Pelouses naturelles, 12 Stabilisés
Classements terrains: 5 A5, 43 A8, 2 retirés du classement
Classements éclairages : 2 entraînements

Futsal : 46 terrains
4 caoutchoucs, 1 autre, 6 parquet, 31 PVC, 1 résine coulée, 3 linos
Classements terrains: 2 Futsal 1, 4 Futsal 2, 13 Futsal 3, 21 Futsal 4, 1 retiré du classement
Classements éclairages: 3 EFutsal 4, 6 EFutsal3, 3 EFutsal 2, 4 EFutsal 1

DISTRICT COTE D'OR : 16461 licenciés / 532901 habitants
268 terrains

Football grand jeu: 210 terrains
31 Gazons synthétiques, 163 Pelouses naturelles, 16 stabilisés
Classements terrains : 56 T7, 57 T6, 56 T5, 12 T4, 11 T3, 3 T2, 14 retirés du classement
Classements éclairages : 1 E2, 3 E4, 6 E5, 12 E6, 13 E7, 88 entraînements

Football réduit : 33 terrains
5 Gazons synthétiques, 18 Pelouses naturelles, 9 Stabilisés
Classements terrains: 4 A5, 17 A8, 3 Foot5 Palissades, 8 retirés du classement
Classements éclairages : 2 entraînements



Futsal : 28 terrains

4 caoutchoucs, 4 autres, 9 parquets, 5 PVC, 1 résine coulée, 4 linos, 1 gazon synthétique

Classements terrains : 2 Futsal 2, 6 Futsal 3, 7 Futsal 4

Classements éclairages : 1 EFutsal 2



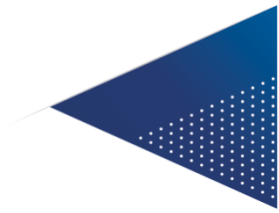
Définition des priorités d'équipements fixées par le territoire pour combler les disparités territoriales observées dans l'état des lieux. Si une politique spécifique pour les zones rurales et urbaines est définie, nous vous prions de bien vouloir nous la communiquer.

Notre objectif est d'améliorer la qualité des installations et de les adapter à la fois aux besoins des clubs et des licenciés, et aux nécessités du règlement des terrains et installations sportives. Il s'agit donc d'aider à la mise aux normes des installations, et que celles-ci puissent répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain. Ces évolutions doivent permettre en particulier un meilleur accueil des jeunes, des féminines mais aussi de l'ensemble des licenciés. Elles doivent également s'inscrire dans un objectif d'une meilleure gestion des matches, ainsi que de permettre de jouer sur un maximum de créneaux.

Les priorités définies pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté sont les suivantes :

- Sécurisation des installations, notamment de celles ayant reçu des notifications de la CFTIS ou CRTIS demandant une mise aux normes
- Mises aux normes des vestiaires : rénovation ou création
- Création ou mise en conformité des éclairages. Nous avons un déficit d'éclairage dans certains territoires. Plus d'éclairage permettrait d'étaler les temps de jeu sur le week-end et de mieux répondre aux attentes des clubs et des licenciés. Il s'agit également de passer l'ensemble des installations en LED.
- Renforcement des pelouse naturelles avec priorité pour les mises aux normes de l'aire de jeu à 105 x 68 m
- Création de terrains synthétiques grand jeu, en particulier dans les zones en carence (la vocation du FAF est d'aider les « plus petits » à pouvoir monter des projets; ainsi le montant de la subvention pour ce projet pourra varier en fonction du nombre d'habitants dans la commune, du nombre de licenciés dans le club ou du nombre d'équipements existants sur le secteur géographique)
- Changement du revêtement synthétique
- Terrain de Football à 8
- Projet T7 et E7
- Autres projets

La création de Club house n'est plus jugée comme prioritaire, vu le nombre important de dossiers reçus pour les autres types de projets.



Détail de l'organisation mise en place pour :

- Promouvoir le dispositif FAF au sein de votre territoire
- Analyser techniquement les dossiers de demande de subventions et sélectionner ceux retenus (collaboration CRFAFA/CRTIS, rôle des Districts, ...)
- Visiter les installations subventionnées (photos, compte rendu de visite)

La Ligue et les Districts assurent la promotion du dispositif. Chaque District dispose d'un référent FAF qui travaille en étroite relation avec le Président de la Commission des Terrains (CDTIS). La Commission Régionale des Terrains (CRTIS) vient également en appui si nécessaire pour les contacts avec les collectivités et les clubs. La Ligue participe régulièrement aux salons des Maires en particulier sur Besançon et Dijon. Des rendez-vous sont organisés systématiquement pour chaque projet avec les collectivités et les clubs.

L'analyse technique des dossiers est réalisée par les Districts (avec l'appui si nécessaire de la Ligue). Cette analyse est faite par le référent FAF en lien avec les CDTIS et la CRTIS. Nous disposons d'un référent administratif régional et d'un référent régional FAF Equipements Transports qui suivent chaque dossier en lien avec les Districts. Les dossiers sont ensuite étudiés en Commission Régionale pour validation ou proposition de financement.

Président Daniel FONTENIAUD
Section Équipements et Transports
Membres Alain BIDAULT – (Président CRTIS)
Albert GIBOULET
Hubert PASCAL (Référént Régional)
Jérôme THIBERT
Les 7 représentants des Districts
Référént Administratif : Aurélien PIROLLEY



2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2024-2025

Dans le cadre d'une enveloppe attribuée par la Fédération à chaque Ligue Régionale, et du respect strict du dispositif national FAFA d'aide aux clubs et aux collectivités, la FFF demande à chaque Ligue de définir son Schéma Territorial adapté à son territoire et au montant d'aide disponible. Ainsi, les montants du tableau ci-dessous ont été votés lors de la réunion du Bureau de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du 27/08/2024 et s'appliquent à tous les porteurs de projet localisés au sein de cette région pour la saison 2024/2025

Pour rappel :

- L'aide fédérale minimale est de 1 500€ pour un dossier
- L'aide fédérale ne peut dépasser 80% du coût total du projet *

	Nature de projet	Modalités de financement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m ² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier) DOSSIER NON PRIORITAIRE	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 10 000 € *
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum ou EFutsal 3 minimum) <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 10 000 € *
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral <ul style="list-style-type: none">- Main courante- Clôture de protection de l'aire de jeu (y compris pare-ballons)- Clôture de l'installation (y compris clos à vue)- Banc de touche- Liaison protégée vestiaire-aire de jeu- Parc de stationnement protégé pour équipe visiteuse et officiels (cf niveau T2)- Mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Demande de 1 500 € minimum Aide jusqu'à 50 % du coût plafonnée à 5 000 € pour un dossier ou 10 000€ pour la saison si plusieurs dossiers
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (niveau T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (niveau T5 minimum sans obligation d'éclairage) <ul style="list-style-type: none">- Drainage de fond et/ou de surface et/ou- Arrosage intégré et/ou- Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m et/ou- Renforcement total ou partiel de l'aire de jeu par une pelouse système hybride	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED. Aide minorée de 10 000 € en cas d'éclairage déjà existant.</i>	Aide jusqu'à 4 % du coût plafonnée à 30 000 € * Etude des dossiers au cas par cas



	Nature de projet	Modalités de financement
8	<p>Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création)</p> <p><i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i></p>	Aide jusqu'à 4 % du coût plafonnée à 20 000 € *
9	<p>Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40)</p> <p><i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i></p>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
10	<p>Projet d'équipement donnant lieu à un classement de niveau T7 ou d'un éclairage de niveau E7</p> <p><i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i></p>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 7 500 € *
11	<p>Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale</p> <p><i>(Exemples : Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluies pour l'arrosage des terrains ; Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house, ...) pour les alimenter en électricité ; Installation d'un système de pilotage des installations d'éclairage pour adapter le niveau d'éclairage et contrôler les plages horaires de fonctionnement)</i></p>	<p>Etude des dossiers au cas par cas</p> <p>Aide plafonnée à 5 000 € *</p>

* Aux termes du III de l'article L. 1110-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la participation minimale d'une collectivité territoriale métropolitaine, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. L'article L. 1111-9 du CGCT dispose, quant à lui, que, dans le cadre d'un projet nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales, « la participation minimale du maître d'ouvrage [...] est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Par ailleurs, une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale pourra être accordée aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.



PROJET TERRITORIAL FAFA TRANSPORT 2024-2025

2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2024-2025

	Nature de projet	Modalités de financement
2.1	Acquisition d'un véhicule neuf Volkswagen dans un concessionnaire agréé	Aide jusqu'à 50 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 20 000 €
2.2	Acquisition d'un véhicule d'occasion Volkswagen dans un concessionnaire agréé	Aide jusqu'à 60 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 15 000 €
2.3	Acquisition d'un véhicule neuf d'autre marque ou d'un véhicule neuf Volkswagen dans un concessionnaire non agréé	Aide jusqu'à 40 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 15 000 €
2.4	Acquisition d'un véhicule d'occasion d'autre marque ou d'un véhicule d'occasion Volkswagen dans un concessionnaire non agréé	Aide jusqu'à 30 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 10 000 €

Les dossiers déposés par clubs professionnels et de leurs associations ne sont pas éligibles au FAFA TRANSPORT .



NATURE(S) DE PROJET(S) NON AIDÉES PAR LE TERRITOIRE. NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EXPOSER LES RAISONS DE CETTE ORIENTATION.

Fait à DIJON Le 27/08/2024

Le Président de la Ligue de Football de Bourgogne Franche-Comté
Daniel FONTENIAUD

Le Président du District de Côte d'Or
Daniel DURAND

La Présidente du District de la Nièvre
Françoise VALLET

Le Président du District de l'Yonne
Christophe CAILLIET

Le Président du District de Saône et Loire
Haitem ZAIED

Le Président du District du Jura
Didier VINCENT

Le Président du District de Haute Saône
Philippe PRUDHON

Le Président du District
Philippe PRUDHON

Le Président du District du Doubs et Territoire de Belfort
Daniel ROLET